

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-429-1932 Dégrèvements.

n° 11-429-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 août 1932

Numéro JO
n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro
31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

la somme de 9.418 fr. 32, perçue à titre de droit de quai, suivant liquidation de douane n° 12.312, sur l'expédition de 5.232 tonnes 400 de sel marin chargées sur le vapeur Baron-Graham, à destination de Calcutta, sera remboursée à la Société des Salines de Djibouti, à titre de contribution, exceptionnelle et gracieuse.